

Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 11 juin 2026

École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Questions scolaires adressées aux RPE par les parents
3. Rentrée 2026 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; nouveaux programmes ; élections RPE 2026
4. Projet école
5. Classes de découverte
6. Point de la coopérative scolaire
7. Actions partenariales : Ecolobus, Fête des écoles, les 7 ans d'Ecolobou, Lire c'est Partir (un enfant/un livre)

La séance est ouverte à 17h34

Tour de table de présentation des différents membres

Le Directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de M. l'IEH HV6, Mme PHILOUZE, Mme MONDOLLOT

Le Directeur souhaite remercier

-les parents qui se sont proposés et rendus disponibles pour passer l'agrément et accompagner les classes à la piscine d'Isle. Cela permet aux enseignants de pouvoir mettre en place un cycle « savoir-nager »

-Il profite aussi de ce début de séance pour remercier toutes les personnes/parents/partenaires qui dans un caractère constructif et aidant se sont impliqué(e)s cette année.

1. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance pour ce troisième conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un enseignant.

Le/la secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école.

Le Directeur remercie Mme AUMAITRE pour son aide.

2. Questions scolaires adressées aux RPE par les parents

En réunion de préparation, il avait été annoncé qu'il n'y aurait pas de question mais un constat sur le thème de la chaleur/canicule.

Après confirmation de la canicule la veille par les prévisionnistes, le Directeur avait demandé à la Municipalité la mise à disposition des moyens habituels : les 2 climatiseurs pour créer 2 salles refuge (pour venir en complément des endroits plus frais dans l'école), un grand tuyau brumisateur d'eau dans la cour du milieu, l'achat d'un brumisateur pour chaque classe. Ceci a complété les ventilateurs déjà disponibles. Les Services Techniques municipaux ont répondu à cette demande dès le lendemain matin ; le Directeur a souligné leur disponibilité et leur réactivité. Il remercie à nouveau Mme LACHÂTRE et les techniciens (secrétariat et agents des Services Techniques).

M. le Maire annonce qu'il est prévu également des acquisitions complémentaires (2 climatiseurs pour l'école élémentaire et d'autres pour les écoles maternelles en plus des moyens déjà disponibles : ex, la mise à disposition de l'Espace Bayles Isle qui est climatisé). Le houblon dans la cour végétalisée sera certainement remplacé par une autre plante plus performante afin de couvrir les façades et mieux lutter contre les rayons de soleil qui chauffent trop les classes. Des solutions techniques seront également mises en place pour une partie des bâtiments (aile comprenant la salle 14). Tous les parents ne sont pas forcément informés par leurs enfants de ce qui est mis en œuvre.

Le Directeur précise que c'était une alerte météorologique de premier niveau (jaune=une attention à avoir ; contrairement à orange où il faut être très vigilant et rouge avoir une vigilance absolue).

reprise de 2 points évoqués cette année en Conseil d'École :

-Accompagnement des enfants en situation de handicap :

cf PV du CE n°1 : Les élèves notifiés devant bénéficier d'un accompagnement individuel sont obligés de partager leur accompagnement avec des élèves devant bénéficier eux d'un accompagnement mutualisé. (accompagnement par un(e) AESH)

De fait, ils ne sont pas réellement en situation d'accompagnement individuel.
A cette problématique, au mois de mai, il s'est ajouté la suivante : un nouvel élève a été inscrit, élève bénéficiant d'un accompagnement humain individualisé. C'est donc une priorité. Il n'y a pas eu possibilité de moyen de renfort au sein du PIAL. Il a donc fallu s'appuyer sur les moyens disponibles dans l'école : de ce fait, il a été pris du temps sur des élèves accompagnés en mutualisé et opté pour une adaptation dans le fonctionnement de l'ULIS le jeudi matin afin de dégager un moyen supplémentaire cette matinée-là.

L'équipe éducative se questionne pour le fonctionnement des années prochaines.

Les parents des enfants accompagnés par un(e) AESH doivent être informés qu'il y a de plus en plus d'élèves notifiés mais pas plus d'AESH, que plusieurs élèves notifiés sont mis dans la même classe pour être certain qu'ils bénéficient d'un moyen d'accompagnement. Les RPE pourraient faire le relais auprès des parents concernés et ces derniers faire remonter aux instances concernées leur opposition au partage des moyens quand l'élève est notifié pour un accompagnement individuel.

-Communication école/famille et inversement :

La communication entre les enseignants et les familles doit passer par le cahier de liaison. C'est une obligation qui d'ailleurs fait partie du règlement intérieur de l'école (article 6). Cela n'empêche pas la liaison parents/enseignants et enseignants/parents ni le lien entre ces 2 acteurs.

Cela a aussi l'avantage de permettre aux élèves de débiter leurs cours à l'heure attendue puisque leur enseignant est disponible et qu'il n'est pas mis en retard par une rencontre ou une discussion non prévue.

3. Rentrée 2026 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; nouveaux programmes ; élections RPE 2026

effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle

Voici la prévision pour la rentrée 2026 et son organisation pédagogique qui a été étudiée en conseil des maîtres et entérinée par le Directeur : elle prend en compte les départs/arrivées programmés, ceux déjà effectifs,

les maintiens ou les sauts de classe décidés, les orientations diverses,

Cette prévision sera réexaminée à la pré-rentrée de septembre 2026 et ajustée en fonction des besoins (arrivées et départs non connus à ce jour). En espérant que la livraison des nouveaux logements construits n'oblige pas à une réorganisation de cette prévision.

Décision de répartition pour 2026/2027 :

Proposition 3		
Nombre classes	Niveaux	Nombre élèves
1	CP	20
2	CP	20
3	CP	19
4	CP	19
5	CE1	23
6	CE1	23
7	CE1	22
8	CE1/CE2 sans ULIS ?	8/10
9	CE2	23
10	CE2	23
11	CM1	23
12	CM1	23
13	CM1	23
14	CM2	27
15	CM2	27
16	CM2	27
TOTAL élèves		360

A ces 360 élèves sont à inclure 12 élèves du dispositif ULIS (l'inclusion implique une collaboration étroite entre les enseignants des classes et l'enseignant du dispositif). Donc un total de 372 élèves + 8 élèves UE IME Emesd d'Isle.

M. le Maire indique que des appartements seront livrés courant juin 2026 (habitat plus pour des personnes âgées) et 36 maisons cet automne (habitat plus à destination de familles même si les logements ne sont pas encore affectés et donc il n'est pas possible de savoir si la famille comportera ou pas des enfants).

Dans l'équipe éducative, suite au mouvement professionnel des enseignants dont les résultats ne sont pas encore connus, il y a aussi des départs et des arrivées.

Départs : (enseignants et AESH) Mme LEPREUX, M. BARRIERE qui remplace Mme PETRAULT

Arrivée(s) : au moins 1 enseignant au(x)quel(le)s nous souhaitons la bienvenue.

L'affectation des enseignants sur les classes (sous réserve des résultats du mouvement professionnel des enseignants) :

IME : Mme MONDOLLOT

ULIS : Mme PHILOUZE

CP : SCHNEIDER + BALLOT + TARLET + un autre enseignant

CE1, CE1/CE2, CE2 : CHAPUT + AUMAÏTRE + DE BEAUNAY + VERNAUDON +

JUDE + DUPLANTIER

CM1 : DELANNE + LALLOUE + TEXIER

CM2 : LUSSO + VIGNAUD MARQUES + un autre enseignant

fournitures scolaires

Les fournitures scolaires seront transmises aux familles par les différents moyens de communication habituels (cahier de liaison, affichage école, article sur le blog). Elles sont communes par niveau.

nouveaux programmes

-au cycle 2
-au cycle 3
ont été mis en place, travaillés en équipe et également lors du plan français mis en place par la circonscription HV6.
Remarque pour les CM2 : les nouveaux programmes prendront effet en 2026 comme attendu rentrée 2026 : nouveaux programmes en
-Enseignement Moral et Civique pour les CE2
-Langue Étrangère, Histoire/Géographie, EPS, Sciences pour tous les niveaux (avec décalage par année selon les niveaux)

Il en a été de même pour

-EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) pas d'éducation à la sexualité à l'école

C'est une obligation ministérielle nationale. (Arrêté du 3-2-2025 - JO du 5-2-2025), au même titre que les maths, français, EPS, arts, sciences... disciplines
Pourquoi l'EVAR? Rappel, c'est pour :

- Transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres
- Prévenir les discriminations
- Promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes
- Lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide

La mise en œuvre :

Au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge conformément à la loi en vigueur depuis 2001, avec un travail tout au long de l'année. C'est mené par l'enseignant de la classe (ou une infirmière scolaire=un personnel Éducation Nationale). Comme pour les apprentissages des fractions/de la production écrite, cela n'appelle pas à une communication particulière de la part de l'école ou de l'enseignant.

Les programmes sont progressifs, adaptés à l'âge des élèves. Cette progressivité est présente au sein de chaque degré :

- 1er degré : éducation à la vie affective et relationnelle : dans le 1er degré (maternelle et élémentaire), les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle. Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées.
- 2d degré : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité

élections RPE

Rappel :

Le vote pour ces élections doit répondre à des exigences strictes dans 3 domaines distincts :

le respect de la réglementation électorale

le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données) (exemples

généraux : identité, situation familiale, économique ou financière, données bancaires,

données de connexion, données de localisation, etc)
le respect de fortes contraintes en matière de sécurisation des opérations de vote.

Suite

-à l'article 5 de la loi Rilhac qui est entré en vigueur le 23 décembre 2021 : cet article précise que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école,
-à l'avis favorable du Conseil d'École du 20 juin 2022

et parce que l'utilisation d'un outil de vote électronique dans les écoles constitue un traitement de données placé sous la responsabilité de Monsieur l'IA-DASEN, il faut recueillir en amont son accord.

Problématique : se posait ensuite la question du coût et du financement (c'est soumis à une décision municipale)

Hors, maintenant :

-BENEYLU (ENT Espace Numérique de Travail <https://election-parents.fr>) propose d'y accéder gratuitement

-BENEYLU précise qu'un audit indépendant mené par Capgemini (entreprise des services numériques française) en avril 2026 a porté sur le code, les tests d'intrusion et la conformité pour les systèmes de vote électroniques.

Le rapport d'audit atteste de la conformité de la solution Élection-parents pour l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves.

-L'attestation de conformité qui a été délivrée et a été demandée par le Directeur de l'école St Exupéry (support@election-parents.fr) ; elle a été fournie à l'école qui l'a communiquée à Monsieur l'IA-DASEN afin de recueillir son accord.

-l'autorisation auprès de M. l'Inspecteur Académique DASEN sous couvert de M. l'IEEN HV6 a été formulée le 11 mai.

La réponse apportée le 10 juin par le Cabinet de l'Inspecteur d'Académie: Votil et Beneylu pourraient recueillir un avis favorable ; dans ce cas, une convention cadre pourra alors être signée par M. l'IA DASEN (qui est le responsable de traitement). Une communication de sa part sera effectuée dans les 15 premiers jours de septembre pour spécifier si un contrat de sous traitance a été signé entre l'IA DASEN et l'éditeur.

Le recours au vote électronique ne sera possible que dans ce cas (mais il n'est pas obligatoire : ce sera une possibilité supplémentaire)

4. Projet école (1ère année de ce nouveau projet)

Ce nouveau projet d'école est en vigueur de 2025 à 2030 (5 ans)

Il fait suite il y a 2 ans

-à l'autoévaluation de l'école

-au rapport des 3 évaluateurs

Les AXES DE PROGRÈS DÉFINIS (il fallait en retenir 3)

qui font suite à un travail de l'équipe enseignante, d'impératifs et de choix des directions des 3 écoles et avec aussi des demandes d'ajustement/correction de M. l'IEJN

1. Recentrer les actions et les dispositifs au service de la progression et de la réussite de TOUS les élèves

les objectifs opérationnels :

Utiliser les évaluations nationales pour le pilotage pédagogique

Harmoniser les programmations de cycle et de niveau, s'accorder sur des démarches et des

outils

Concevoir des projets communs

2. Renforcer la qualité du climat scolaire et contribuer au bien-être de tous les élèves

les objectifs opérationnels :

Établir des règles communes entre les différents temps de l'enfant

Formaliser le rôle de la Communauté Éducative dans l'inclusion des élèves en situation de

handicap

Poursuivre les parcours déjà engagés : projet E3D, parcours éducatif et santé, parcours

artistique et culturel, parcours citoyen

3. Améliorer la communication interne et externe

les objectifs opérationnels :

Construire la continuité éducative

Inclure davantage les parents dans l'alliance éducative

Prolonger le travail d'équipe

5. Classes de découverte

Rappel : les 3 écoles d'Isle bénéficient d'une enveloppe de 6 000€ (budget provenant de la municipalité qui en est remerciée) à répartir annuellement sur les 3 établissements scolaires ; cela représente 240€ par classe si cette somme n'est pas dédiée à un niveau ou une école spécifiquement. La somme est cessible entre les classes et les écoles.

Ces classes découvertes sont avec ou sans nuitée (si nuitée, cela devient un voyage scolaire).

C'est une concrétisation ou une amorce d'un projet pédagogique et donc d'un travail au sein d'une ou de plusieurs classes.

Comme chaque année, elles ont été variées dans leur forme et leur contenu : sportives, culturelles, ou liées à une discipline scolaire ou à un projet mais toujours sous le signe du plaisir ! (ferme pédagogique, patrimoine historique/culturel, EPS ...)

6. Point de la coopérative scolaire

Point d'étape par M. le Trésorier (M. CHAPUT), car le bilan complet sera comme d'habitude présenté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année prochaine, une fois les comptes clôturés (et car actuellement les sorties sont d'actualités avec les frais que cela engendre).

Les rentrées d'argent : elles proviennent de la coopérative scolaire, de la vente des photos scolaires, de versements de l'APE et de la Mairie pour les classes découvertes.

600€ ont été attribués au projet E3D par la municipalité qui en est remerciée. Cette somme est répartie sur le groupe scolaire (100€ pour chaque maternelle, 400€ pour l'élémentaire).

Il est remarqué que les subventions octroyées par le Conseil Général ne sont parfois pas versées ou versées très tardivement malgré des dossiers complets et transmis correctement et la transmission des factures très rapide.

L'APE est également remerciée

-pour les subventions accordées aux classes de l'élémentaire et à l'E3D (subvention de 15€ par enfant, un spectacle de Noël, 400€ pour l'E3D)

-pour les actions mises en place

les dernières :

-3 avril "goûter/jeux/réparation de vélos" parc des Bayles ; les élèves avaient été invités à amener leur vélo

-Mai /Juin : le pédibus et le vélabus n'ont pas pu être mis en place en raison de

nombreuses autres actions programmées par l'APE

-5 mai : vente de plants au parc des Bayles (achat auprès d'un producteur local basé à Condat Sur Vienne)

-Vendredi 26 juin fête des écoles Parc des Bayles

l'APE remercie les partenaires (Maire et école) pour les aides et le soutien apportés (le jour « j » et aussi en amont) concernant cette dernière action qui mobilise des moyens conséquents.

remarque : la subvention de 15€ par enfant peut être utilisée pour les sorties, l'achat de matériel/de livres pour la classe... La demande (sur devis ou facture) est transmise par l'école à l'APE. Ce qui n'est pas utilisé une année est réinjecté l'année suivante. Il faut donc la demander avant la fin de l'année scolaire.

7. Actions partenariales : Ecolobus, Fête de l'école, concours photo sur la biodiversité, les 7 ans d'Ecolobou, Lire c'est Partir (un enfant/un livre)

-Ecolobus:

C'est un convoi d'élèves cyclistes (vélobus) et piétons (pédibus) se rendant à l'école les vendredis matins. Le vélo-bus s'adresse plutôt aux enfants de CM1-CM2, mais aussi aux plus jeunes qui seront capables de suivre le convoi en vélo sur la route.

L'Ecolobus est gratuit et organisé par des bénévoles. L'an dernier, il y a eu un manque d'élèves pour y participer malgré pourtant la présence d'accompagnateurs bénévoles. Comme l'APE s'investit sur beaucoup d'actions, elle n'a pas pu mettre cette dernière en

place et a préféré se focaliser sur celles touchant le plus d'élèves. Il faut que les élèves soient mobilisés en premier pour que l'Ecolobus puisse exister.

Le pédibus est ouvert à tous les âges (l'itinéraire passe par le centre ville d'Isle). Les vélos des élèves du Vélobus peuvent être garés à l'intérieur de l'école, sur l'esplanade métallique, avec une séparation vélos CP et hors CP pour permettre une meilleure organisation lors de l'atelier vélo des classes de CP.

Il faut remercier l'APE pour son implication et son dynamisme.

Dans la même optique, il y a eu du 26 au 29 mai, l'action « Venir à l'école autrement » pour promouvoir les mobilités douces ». Les élèves éco ambassadeurs ont décidé de valoriser les déplacements doux en incitant tout le monde (parents, enfants, enseignants) à venir à l'école autrement (à pied, en vélo, en trottinette, en moyen motorisé collectif (bus)...).

3 classes seront primées.

Bravo à eux, à toutes les classes et aux parents qui ont joué le jeu !

-fête de fin d'année des 3 écoles : le vendredi 26 juin, 18h au parc des Bayles (fête des écoles = jeux, restauration, spectacle). Un programme est établi (horaires de passage des 3 écoles et ordre pour les titres des chants/danses : les écoles maternelles en premier puis l'école élémentaire. La restauration est prise en charge par l'APE

La Mairie et le Comité des Fêtes sont remerciés pour l'aide apportée quant au matériel et aux moyens humains mis à disposition pour tenir cette action festive.

Une petite exposition des travaux des élèves pourra y être présentée grâce à la mise à disposition d'œuvres scolaires réalisées tout au long de l'année. Les classes volontaires apporteront des productions variées. Il n'y aura pas de barnum pour les exposer car il sera réservé à un Photobooth (installation ou cabine équipée d'un appareil photo automatique où les personnes peuvent se prendre en photo) et d'autres activités.

Cette année, l'APE a été sollicitée par la Mairie pour coupler cette action avec la Fête des Associations et du sport. Cela permettra également à l'APE de récupérer des bénévoles pour tenir les stands de la Fête des Ecoles en plus des membres de l'APE et donc de les libérer afin de mieux organiser la vente des cartes d'achat pour la Fête des Ecoles.

La Fête des Associations débutera à 16h30.

La Fête des Ecoles débutera à 18h : il y aura 2 entractes de 15 minutes. La buvette sera ouverte dès 17h.

La Tombola pour la fête des écoles : arrêt de la vente des tickets le mardi 23 juin.

Le tirage des lots sera fait en 2 fois.

Les GS et les CM2 des écoles d'Isle procéderont au tirage au sort de lots en amont (le jeudi 25 juin) car le nombre de lots est très important (170!). Les 10 gros lots seront tirés eux lors de la Fête des Ecoles.

reprise du mode opératoire de vente de cartes en pré commande ; un QR code est disponible +n° de téléphone + courriel) pour que des parents s'inscrivent pour aider à l'installation, à la

tenue et au rangement des stands.

Vente des programmes : ces derniers seront réalisés par les élèves volontaires, et vendus à un prix libre par des élèves CM2 volontaires lors de la soirée. Ils seront accompagnés par le Directeur.

-les 7 ans d'Ecolobou :

un concours de gâteaux a été effectué ; sur une vingtaine de participants, 3 ont été primés et un 4ème a reçu un prix spécial. Julien PRAT/Nicolas BEGOT et toute l'équipe du restaurant scolaire sont remerciés pour leur rôle de membres du jury : ils ont évalué tous les gâteaux d'un point de vue artistique et gustatif puis ont communiqué aux classes les résultats du concours. Merci à eux pour leur regard professionnel et la contribution experte de leurs papilles !

Une présentation de poésies a été effectuée également par des élèves volontaires.

L'hymne d'Ecolobou a été chanté par l'ensemble des élèves qui avaient été réunis pour l'occasion sous la houlette de Christelle SAVY, l'intervenante musicale.

-Lire c'est Partir : regroupement de commandes de livres à petit prix pour permettre des temps de lecture plaisir aux enfants chez eux. Une action partenariale entre l'APE et l'école. Remerciements à l'APE pour le passage de la commande et la préparation de ces dernières pour la remise aux élèves.

Il est noté que, comme chaque année, les livres reçus sont de qualité. Il a été fait le choix par les directions des 3 écoles de ne pas faire de profit sur cette action afin de permettre un prix du livre le plus bas possible pour permettre l'accès au plus grand nombre possible d'élèves et de familles.

Les 3 enseignantes de CM2 remercient la Mairie pour la concrétisation de leurs projets menés partenarialement (réalisation d'une BD sur le thème du harcèlement/des relations sociales/sociétales au travers des réseaux sociaux avec le Conseil des Sages islois, réalisation d'un spectacle « Lectures animées intergénérationnelles » avec l'EHPAD MBV Les BAYLES)

La séance est levée à 18h49

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 11/06/2026

Le secrétaire de séance : Mme Aumaitre
signature

Le directeur : M. CASAGRANDE
signature

Conseil d'École du Jeudi 11 juin 2026

M./Mme	Nom	Qualité	Émargement
M.	BLANCHER	IEN	
N.	Gilles BÉGIN	MAIRE ou son représentant	
Y.	NEGREVANT DEUCHER Maxime	CONSEILLER MUNICIPAL des enseignants	
Mme ou M		DDEN	
M.		DDEN	
Mme	PHILOUZE/GUILMAN	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TARLET	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BALLOT/GUILMAN	ENSEIGNANT de classe	
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme/M	PETRAULT/BARRIERE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	AUMAITRE	ENSEIGNANT de classe	

Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
M	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DUPLANTIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LEPREUX	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	VIGNAUD-MARQUES	ENSEIGNANT de classe	
M	CASAGRANDE	DIRECTEUR	
Mme ou M.		RASÉD (PSY)	

